

Publications économiques et financières



Conjoncture économique

N° 622 / Juin 2020

TENDANCES CONJONCTURELLES

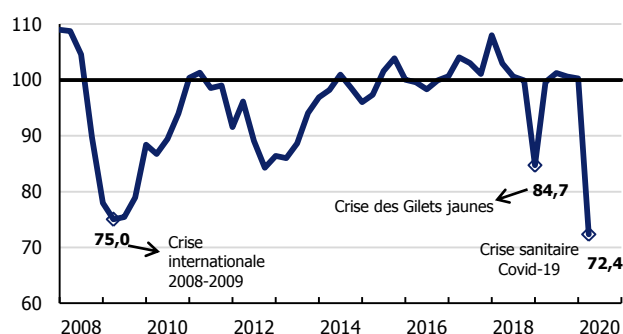
1^{er} TRIMESTRE 2020

Dans le cadre de l'analyse conjoncturelle du 1^{er} trimestre 2020, l'IEDOM a interrogé les chefs d'entreprise de son échantillon, constitué essentiellement de petites et moyennes entreprises, sur l'impact de la crise sanitaire Covid-19. **Cette enquête a été menée entre le 6 avril et le 1^{er} juin 2020. Les taux de réponse restent plus faibles qu'habituellement.**

La conjoncture économique à La Réunion

Une chute historique du climat des affaires

Indicateur du climat des affaires à La Réunion
100= moyenne de longue période

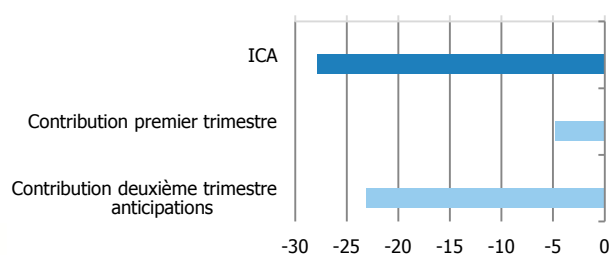


Source : IEDOM, enquête de conjoncture trimestrielle, données CVS

Dans un contexte de crise sanitaire du Covid-19 et de confinement à partir du 17 mars, les chefs d'entreprise interrogés portent un jugement très défavorable sur la conjoncture économique du premier trimestre 2020. L'indicateur du climat des affaires (ICA) chute brutalement de 28 points et s'établit à 72,4 points, soit son niveau le plus bas jamais atteint depuis la mise en place de l'enquête.

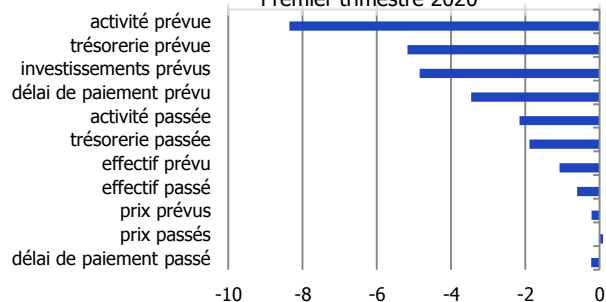
Cette forte dégradation provient de la baisse d'activité constatée au premier trimestre ainsi que d'une détérioration de la trésorerie déjà affaiblie par la crise des Gilets jaunes. Mais ce sont surtout les anticipations très négatives concernant le 2^e trimestre qui tirent l'ICA à la baisse. Les chefs d'entreprise sont plus nombreux à prévoir une dégradation de leur activité pour le second trimestre et plus encore à craindre un allongement des délais de règlement interentreprises qui impacterait fortement leur trésorerie.

Contribution à l'évolution de l'ICA
Premier trimestre 2020



Source : IEDOM, enquête de conjoncture

Contribution à l'évolution de l'ICA
Premier trimestre 2020

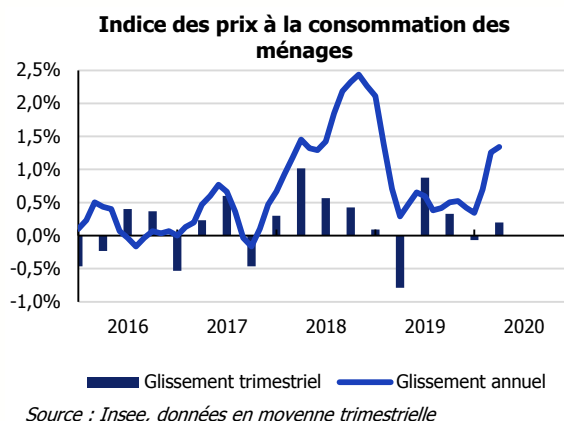


Source : IEDOM, enquête de conjoncture

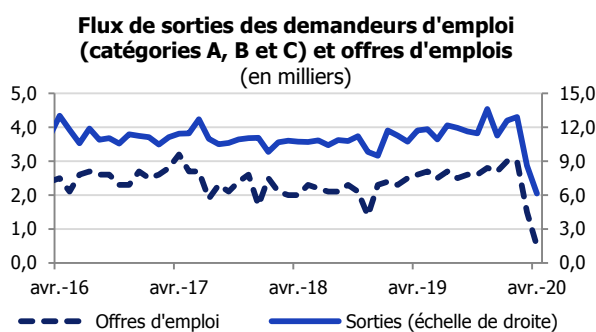
Légère hausse des prix à la consommation

Avec les intempéries de ce début d'année, l'inflation repart légèrement à la hausse. Au premier trimestre 2020, l'indice des prix à la consommation des ménages (IPC) augmente de 0,2 % en rythme trimestriel¹, après une légère baisse de 0,1 % au trimestre précédent. Cette hausse s'explique essentiellement par la progression des prix des produits alimentaires, consécutive aux épisodes pluvieux de janvier : +1,7 %, après un recul de 0,2 % au quatrième trimestre 2019. Sur un an, l'inflation accélère avec une hausse de 1,3 % de l'IPC en glissement annuel.

Toutefois, les chefs d'entreprise anticipent une baisse de leurs prix de vente pour le prochain trimestre.

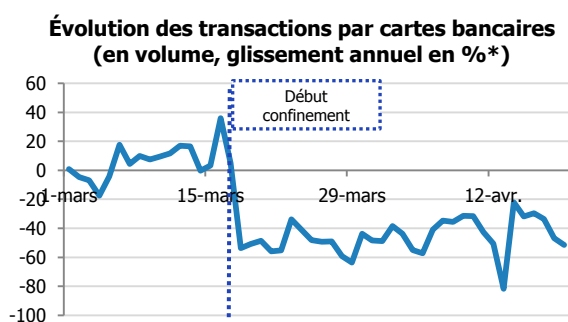


Des tensions sur le marché du travail apparaissent en mars



d'ailleurs en nette diminution (-24,1 % en mars et -13,9 % en avril). Les craintes concernant le deuxième trimestre restent fortes, les perspectives des chefs d'entreprise en termes d'évolution de leurs effectifs salariés sont en baisse.

La consommation des ménages contrainte par les fermetures réglementées



La consommation des ménages réunionnais est fortement contrainte en mars par le confinement et les fermetures des commerces (41 % des surfaces commerciales concernées par l'obligation de fermeture). La baisse immédiate d'activité liée à la crise sanitaire a été évaluée à 60 % dans le commerce². Les données des douanes montrent d'ailleurs une diminution importante des importations à destination des ménages (-14 % en CVS sur le mois de mars pour les importations de produits courants).

Le fort recul du nombre de transactions par cartes bancaires révèle également la baisse soudaine de la consommation dès la mise en place du confinement. Après un pic le 16 mars (+36 %), les transactions quotidiennes par cartes bancaires ont chuté de 46 % en moyenne sur la période du 18 mars au 18 avril.

Une augmentation des dépôts bancaires des ménages

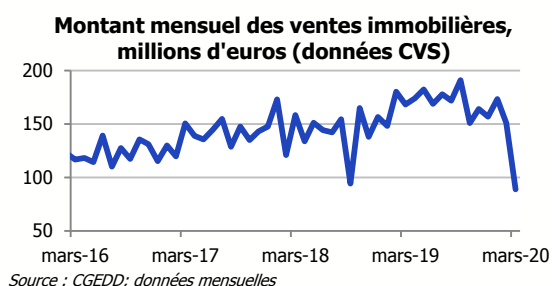
Les données sur les placements financiers des ménages à fin mars 2020 révèlent une accélération des dépôts sur les comptes courants. L'encours disponible sur les dépôts à vue détenus par les ménages réunionnais progresse en effet de 87 millions d'euros entre fin décembre 2019 et fin mars 2020 (+2,8 %), alors que cette période de l'année se traduit ordinairement par une décollecte (baisse de 1,2 % en moyenne observée sur les premiers trimestres des dix dernières années). Ceci pourrait refléter une montée de l'épargne « forcée » liée aux restrictions sur la consommation et également des transferts entre placements. Les placements liquides ou à court terme (type livret d'épargne) progressent sur le trimestre (+1,9 % soit une hausse des encours de 63 millions d'euros) mais l'encours des placements de long terme est en net recul (-1,8 % soit une baisse de 73 millions d'euros en trois mois) et notamment l'assurance vie.

Du côté de l'endettement, les crédits à la consommation des particuliers marquent un net ralentissement, avec un encours stable sur le premier trimestre 2020, rompant avec une progression ininterrompue sur les 20 trimestres passés.

¹ La collecte des prix effectuée par l'Insee a été suspendue à partir du 16 mars, ce qui a évidemment un impact sur la qualité de l'indice du mois de mars (cf. [avertissement Insee](#)).

² Cf. note cerom « [L'impact économique immédiat de la crise sanitaire liée au Covid-19 à La Réunion](#) », mai 2020.

Un coup de frein sur les projets d'investissement



Dans ce contexte de fortes incertitudes, la majorité des professionnels anticipe une nette diminution de ses investissements pour les douze prochains mois. Cette baisse touche tous les secteurs, en particulier le BTP, le commerce et le tourisme.

L'investissement des ménages est également mal orienté avec des ventes immobilières en baisse de 12,5 % sur le trimestre, dont -40 % pour le seul mois de mars.

Les importations en baisse sur le trimestre

Les importations en valeur diminuent de 1,4 % sur le trimestre par rapport au trimestre précédent (données CVS), en particulier les importations de produits de consommation des ménages dont la baisse est marquée sur le mois de mars.

Les exportations en revanche progressent nettement au premier trimestre 2020 de +9,5 % après -11,1 % au trimestre précédent (données CVS), notamment les exportations de produits des industries agroalimentaires.

Les entreprises réunionnaises face à la crise du covid-19

Tous les secteurs concernés par une dégradation de leur activité, à des degrés divers

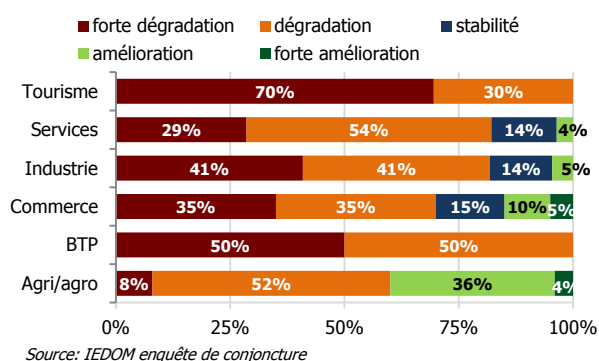
La crise du Covid-19 affecte négativement l'activité dans tous les secteurs, mais de manière différenciée.

Les entreprises des **secteurs agricoles et des industries agroalimentaires** (Agri/agro) s'en sortent ainsi relativement mieux, 40 % d'entre elles ayant constaté un effet à la hausse sur leur activité du 1^{er} trimestre. La filière locale d'élevage affiche notamment une activité en hausse : les abattages de porcins progressent de 4,6 % (données CVS), ceux de bovins de 4,8 % et ceux de volailles se stabilisent.

Certains **commerces** (alimentaires et pharmacies), non concernés par l'obligation de fermeture, ont pu également constater une hausse de leur activité du fait de la constitution de stocks de précaution de certains produits par la population. Ces situations restent néanmoins minoritaires : 70 % des entreprises du secteur font état d'une activité dégradée, voire fortement dégradée au premier trimestre 2020.

Dans tous les secteurs, la perte de chiffre d'affaires est en effet la situation majoritaire. La totalité des entreprises du **BTP** et du **tourisme** subissent une dégradation de leur activité, et de manière assez dramatique pour beaucoup d'entre elles avec un arrêt total. Selon l'estimation Cerom, l'activité des entreprises de la construction chute de 76 %. Pour les activités d'hébergement et de restauration, la baisse est estimée à 84 % compte tenu d'une fermeture quasi-totale des établissements.

Quel est l'impact de la crise du coronavirus sur votre activité du 1^{er} trimestre ?



Une dégradation de la trésorerie des entreprises nécessitant un soutien bancaire

Plus de la moitié des chefs d'entreprise font état d'une dégradation de leur situation financière dès le 1^{er} trimestre. Ils sont encore plus nombreux à craindre un allongement des délais de règlement clients qui viendrait davantage creuser leur trésorerie déjà affaiblie. Sur le bimestre mars-avril 2020, une hausse importante des incidents de paiement sur effets de commerce est d'ailleurs à déplorer : +45 % en nombre d'incidents, et +62 % en montant par rapport à janvier-février 2020.

Prêts garantis par l'Etat octroyés à La Réunion (au 29 mai 2020)

	Nbre de PGE	Montant en millions €
Agriculture	107	9,8
Industrie	471	77,3
Construction	682	79,9
Commerce	1333	309,4
Hébergement et restauration	472	41,4
Services marchands	1222	261,2
Services non marchands	451	34,6
Ensemble	4 742	813,8

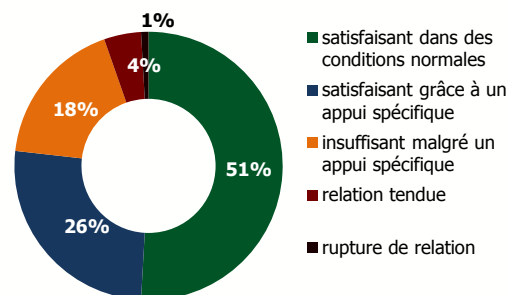
Face aux difficultés financières, l'accompagnement des banques est déterminant. Une entreprise peut notamment solliciter sa banque pour un prêt garanti par l'État (PGE) qui couvrira une partie de ses besoins de trésorerie (jusqu'à 25 % du CA annuel). C'est le cas de près d'une entreprise sur quatre interrogées dans le cadre de notre enquête. Au total, à La Réunion, plus de 4 700 demandes de PGE ont été faites, pour un montant global accordé de 814 millions d'euros. Les entreprises du commerce représentent près de 30 % des demandes et 38 % des montants accordés. Les PGE ont majoritairement été accordés à de très petites entreprises (85 % des bénéficiaires pour 45 % des montants).

Source: Banque de France
Données disponibles ici <https://aides-entreprises.data.gouv.fr/>

Un report des échéances bancaires peut également être négocié. Les trois quarts des entreprises interrogées sont satisfaites du soutien des établissements bancaires, dont un quart grâce à un appui spécifique. Pour 18 % d'entre elles néanmoins le soutien apparaît insuffisant, et ce malgré un appui spécifique. Enfin 5 % des entreprises interrogées déplorent une relation tendue, voire rompue.

Le recours à la médiation du crédit peut répondre à ces difficultés. Depuis le début de la crise sanitaire, le nombre de saisines auprès de la médiation du crédit à l'agence IEDOM de La Réunion s'élève à 132 dossiers éligibles, contre 11 sur l'ensemble de l'année 2019. Près d'un dossier sur quatre concerne une activité du secteur du commerce, 17 % de la construction et 12 % du secteur de l'hébergement-restauration. Le motif de saisine est, pour la quasi-totalité des dossiers, lié à un refus de PGE ou une absence de réponse de la banque à la demande de PGE. Le montant global des crédits demandés s'élève à près de 11 millions d'euros.

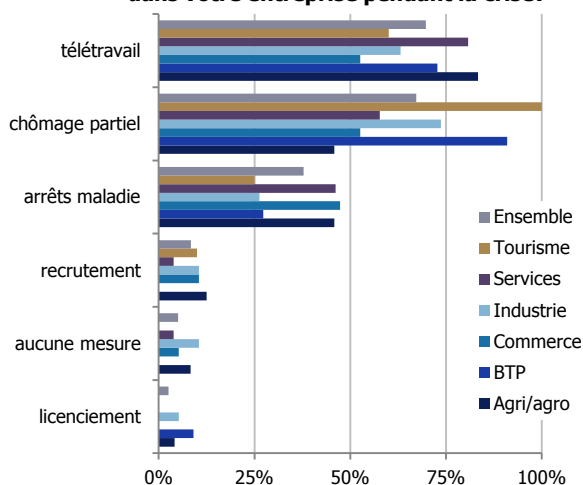
Comment évaluez-vous le soutien des établissements bancaires ?



Source: IEDOM, enquête de conjoncture

Un recours massif au télétravail et au chômage partiel

Quelles sont les mesures concernant l'emploi adoptées dans votre entreprise pendant la crise ?



Source: IEDOM, enquête de conjoncture

Au total à La Réunion, ce sont 15 700 demandes d'autorisation préalable d'activité partielle qui ont été déposées (données DARES au 26 mai 2020³), concernant 14 820 établissements et plus de 114 000 salariés, soit 65 % des salariés du secteur privé.

Les secteurs du commerce et des services regroupent près des deux tiers des demandes. À noter, que ces demandes d'autorisation préalable (DAP) ne sont pas forcément suivies *in fine* d'une demande d'indemnisation (au niveau national, seule donnée disponible, 53 % des salariés concernés par une DAP pour le mois de mars ont effectivement été placés en activité partielle ce mois-là).

L'arrêt partiel ou total de certaines activités, les contraintes de garde d'enfant liées à la fermeture des écoles et les restrictions de circulation imposées, ont bouleversé l'organisation du travail au sein des entreprises.

Le télétravail a été largement plébiscité, appliqué dans 70 % des entreprises interrogées. Il ne peut concerner néanmoins que certains salariés dont le métier et le maintien de l'activité le permettent. Le recours au télétravail est d'ailleurs moins présent dans les entreprises du secteur du commerce (53 %) et du tourisme (60 %).

Lorsque la situation nécessite temporairement une diminution de la durée de travail salarié ou la fermeture de l'entreprise (partielle ou totale), celle-ci peut mettre en œuvre une procédure d'activité partielle (ou chômage partiel). C'est ce qu'ont fait les deux tiers des entreprises interrogées.

Demandes d'autorisation préalable d'activité partielle (cumul au 26 mai 2020)

	Nbre d'établissements concernés	Nbre de salariés concernés
Agriculture et IAA	620	5 855
Industrie hors IAA	945	8 845
Construction	2 025	16 525
Commerce	3 615	22 655
Hébergement et restauration	1 355	10 170
Services marchands	4 755	38 610
Services non marchands	1 505	11 475
Ensemble	14 820	114 135

Source : DARES

Des dispositifs d'aides et de reports de charges largement mobilisés

D'autres mesures de soutien ont été déployées, visant notamment à soulager temporairement la trésorerie des entreprises. Ainsi, près de 60 % des entreprises interrogées ont demandé un report pour le versement des échéances sociales et/ou fiscales. Une proportion qui s'élève à 80 % pour les entreprises du secteur du tourisme et moitié moins (40 %) dans l'industrie. Selon les données communiquées par l'Urssaf⁴, pour les échéances de charges sociales de mars et avril, les demandes de report se sont élevées à 83 millions d'euros, soit 44 % des 190 millions d'euros de cotisations dues. Une proportion qui s'élève à 73 % pour le secteur de l'hébergement-restauration.

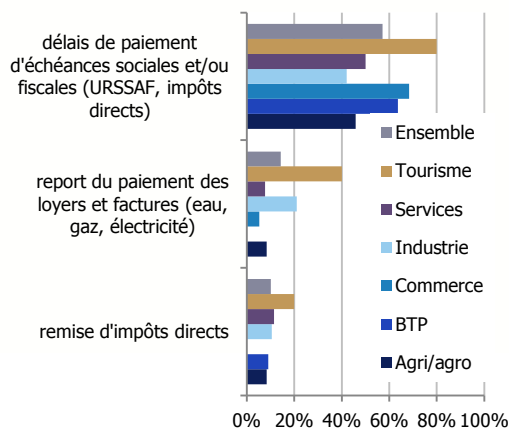
³ Données disponibles ici : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/tableaux-de-bord/le-marche-du-travail-pendant-le-covid-19/tableaux-de-bord-hebdomadaires/>

⁴ Données disponibles ici : <https://open.urssaf.fr/explore/dataset/mesures-exceptionnelles-covid-19-reports-par-departement-x-grand-secteur/>

Les demandes pour un report de paiement des loyers ou factures (eau, gaz, électricité) ont été plus rares (14 %), à l'exception des entreprises du tourisme (40 %). Enfin, une demande de remise d'impôts directs a été sollicitée par une entreprise sur 10.

Par ailleurs, le fonds de solidarité s'adresse aux plus petites structures (très petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales), et permet une aide directe jusqu'à 1 500 euros aux entreprises concernées par les fermetures ou par une perte de plus de 50 % de chiffres d'affaires. À fin mai, 69 millions d'euros avaient été versés à La Réunion ([Fonds de solidarité national](#)), dont 30 % pour les entreprises de service marchand, 20 % pour les commerces, et 13 % pour le BTP et les services non marchands. À cela s'ajoutent les aides de La Région et du Département.

Proportion des entreprises interrogées ayant fait une demande de...



Source: IEDOM, enquête de conjoncture

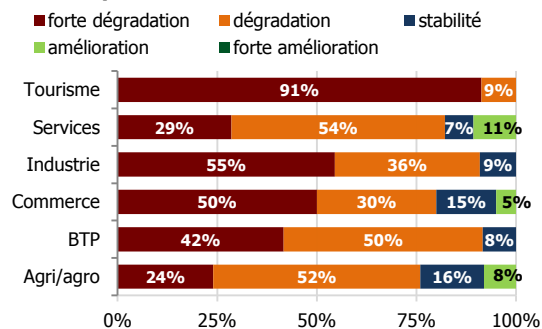
Le creux de l'activité concernera surtout le second trimestre

Pour le prochain trimestre, les chefs d'entreprise portent un jugement encore plus dégradé sur leur activité malgré le déconfinement à partir du 11 mai.

Les entreprises du BTP ont pu constater une reprise progressive de leur activité dès avril : entre 15 et 30 % des chantiers ont redémarré au 20 avril, selon la CERBTP. Notamment, la fédération des Promoteurs Immobiliers a relancé 85 % des chantiers (1 500 logements) et l'industrie des matériaux reprend également.

Avec le déconfinement et la réouverture progressive des commerces et services, puis des restaurants, bars, etc., l'activité devrait redémarrer progressivement pour beaucoup. Un rebond des achats est d'ailleurs constaté sur la semaine du 11 au 17 mai par rapport aux mêmes dates de l'an dernier: les transactions par cartes bancaires ont été plus nombreuses (+29 % en moyenne en volume).

Comment pensez-vous que la crise covid19 va impacter votre activité au 2^e trimestre?



Source: IEDOM enquête de conjoncture

Le secteur du tourisme sera en revanche plus durablement touché avec les restrictions de vol aérien qui persistent. Le trafic aérien est réduit à trois vols hebdomadaires entre Paris et Saint-Denis depuis la fin mars et, au moins, jusqu'à juin. Au mois d'avril, le nombre de passagers à l'aéroport Roland Garros s'est ainsi effondré de 98%. Le trafic de fret a chuté également de 60% en avril. L'ensemble des commerces et restaurants, les loueurs de véhicules de tourisme, les taxis, les prestataires et fournisseurs autour de l'aéroport (18 500 emplois indirects et induits) sont également durement touchés.

Le rythme et l'ampleur de la reprise restent la grande incertitude pour les chefs d'entreprises. Ceux-ci doivent par ailleurs faire face à des charges supplémentaires, dans cette phase de relance, pour mettre en place les mesures de sécurité et de précaution nécessaires.

La conjoncture régionale et internationale

LES PAYS DE LA ZONE FACE A LA CRISE ECONOMIQUE LIEE AU COVID-19

À l'instar de La Réunion, les économies des pays de la zone océan Indien ont également été touchées par la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19.

En **Afrique du Sud**, le pays a été confiné durant 35 jours, peu après notre département (le 26 mars). Neuf chefs d'entreprise sur 10 interrogés par le Bureau de la statistique indiquent une baisse de leur chiffre d'affaires. La moitié d'entre eux a dû suspendre totalement ou temporairement leur activité durant cette période. Un tiers a déjà mis à pied une partie des employés et un peu moins de la moitié envisage de le faire. Le Gouvernement est intervenu pour soutenir le secteur privé par des garanties de prêts aux entreprises, des aides aux microentreprises et des allègements de paiement de charges. Parallèlement, la Banque centrale sud-africaine a décidé de faire passer son taux directeur de 6,25 % en janvier 2020 à 3,75 % en mai 2020.

L'**île Maurice** a débuté son confinement le 20 mars pour faire face à la pandémie. Les conséquences sur l'économie sont fortes, avec des estimations de contraction de la croissance annuelle allant de -4,1 % selon Moody's, -6,8 % pour le FMI à -10 % selon le gouvernement mauricien. Ce dernier a mis en place des aides pour soutenir l'économie comme le chômage partiel. De son côté, la banque centrale a baissé son taux directeur à 1,85 % en mai 2020 (3,5 % en novembre 2019) et octroie 60 milliards de roupies à l'État mauricien.

À **Madagascar**, la Banque centrale revoit à la baisse ses prévisions de croissance pour l'année 2020 : de 5,5 % prévu initialement à 1,2 %. Le FMI estime la croissance à 0,2 % pour 2020. Selon l'enquête de conjoncture économique de la banque centrale malgache, le ralentissement de l'activité des entreprises s'intensifie au premier trimestre 2020 et cette dégradation devrait se prolonger le trimestre suivant.

La fermeture des frontières aux **Seychelles** et l'annulation des vols et escales de croisières touchent directement le secteur du tourisme, principal pilier de l'économie. Au premier trimestre, la fréquentation touristique diminue de 12 % sur un an et de 48 % sur le mois de mars. Les autres secteurs exportateurs sont également mal orientés, notamment l'industrie agroalimentaire dont les exportations baissent d'un quart au premier trimestre.

Les îles des **Comores**, touchées tardivement par la pandémie, subissent également les effets de cette crise, avec des réductions d'effectifs pour de nombreuses entreprises.

Sources : Banques centrales, institutions nationales

UNE CONTRACTION DEJA MARQUEE DE L'ACTIVITE MONDIALE AU PREMIER TRIMESTRE

Les dernières perspectives économiques publiées par le FMI sont particulièrement incertaines pour l'année 2020 dans un contexte de crise sanitaire mondiale ayant de graves répercussions sur l'activité économique. Selon le scénario de base retenu (hypothèse d'une atténuation de la pandémie au cours du deuxième semestre 2020), le PIB mondial devrait enregistrer un repli de 3 % sur l'année. Ces prévisions sont toutefois soumises à de nombreuses inconnues qui pourraient profondément modifier l'absorption des chocs et la reprise de l'activité (évolution de la pandémie, efficacité des mesures de confinement, intensité des perturbations sur les chaînes d'approvisionnement, modification des comportements de consommation, évolution des conditions financières mondiales notamment).

Aux États-Unis, le PIB s'est contracté de 1,2 % au premier trimestre 2020, en glissement trimestriel, alors que le confinement a été ordonné à partir du 19 mars dans certains États. Il s'agit de la plus importante baisse enregistrée depuis le quatrième trimestre 2008 lorsque le pays était directement touché par la crise financière. Sur l'ensemble de l'année 2020, le FMI anticipe une chute du PIB de 5,9 %.

Dans la zone euro, l'activité a baissé de 3,8 % au cours du premier trimestre. Il s'agit du recul le plus marqué depuis le début des séries temporelles en 1995. A fin mars, l'inflation est particulièrement modérée dans la zone (+0,7 %) tandis que le taux de chômage est resté stable par rapport au trimestre précédent (7,4 %). Sur l'année entière, le PIB pourrait enregistrer un repli de 7,5 % selon le FMI, avec des écarts marqués d'un pays à l'autre.

Selon l'Insee, le PIB de la France a diminué de 5,8 % au premier trimestre 2020. Jamais un tel recul n'avait été enregistré depuis le début du calcul de la série trimestrielle en 1949. Cette évolution est principalement liée à l'arrêt des activités « non essentielles » dans le contexte de mise en place du confinement, initié mi-mars. Cela a principalement pesé sur la formation brute de capital fixe, qui chute de 11,8 % sur le trimestre, tandis que la consommation des ménages se replie de 6,1 %. Sur l'ensemble de l'année, le PIB pourrait reculer de 7,2 % selon le FMI.

Au Japon, la contraction du PIB a été moins marquée durant le premier trimestre (-0,9 %). Cela s'explique principalement par le fait que l'archipel a été touché dans une moindre mesure par la pandémie, sans qu'un confinement strict de la population ait été imposé. Pour 2020, le FMI table sur une baisse du PIB de 5,2 %.

Enfin, les pays émergents et en développement pourraient voir leur PIB décliner de 1,0 % en 2020. Les pays asiatiques seraient les plus résilients face à la crise (+1 % de croissance anticipée), à l'inverse des pays émergents et en développement d'Europe et d'Amérique latine (-5,2 % pour ces deux sous-groupes).

Sources : FMI, BEA, Eurostat, Insee, Gouvernement du Japon – données arrêtées à la date du 18 mai 2020.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr
[Annexes statistiques et méthodologie](#)

Directeur de la publication : G. LESELLIER – Responsable de la rédaction : M. AOURIRI

Rédacteurs : A. LOTFI et M. AOURIRI

Éditeur et imprimeur : IEDOM

Achévé d'imprimer : juin 2020 – Dépôt légal : juin 2020 – ISSN 2679-0823